

RAPPEL : AVIS D'ÉBULLITION

East Broughton, le 23 avril 2021. Nous vous invitons à partager le présent avis d'ébullition avec vos connaissances et voisins, notamment des personnes isolées ou dont la santé est précaire.

Avis concernant l'eau potable :

**Faire bouillir l'eau et maintenir
l'ébullition pendant une minute avant de la consommer.**

De plus, utiliser de l'eau bouillie ou embouteillée pour :

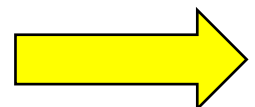
- La préparation des breuvages, des jus, des boissons chaudes (thé, café), des biberons et des aliments pour bébé
- Le lavage des fruits et des légumes qui seront mangés crus
- La préparation des plats et des aliments
- La fabrication des glaçons
- Le brossage des dents et le rinçage de la bouche
- Utiliser l'eau du robinet pour les autres usages qui n'amènent pas de consommation d'eau, notamment laver les vêtements, la prise de douche ou de bain.
- Pour les jeunes enfants, s'assurer qu'ils n'ingèrent pas d'eau lors du bain.

Nous tenons à vous assurer que nous déployons tous les efforts nécessaires afin de rétablir la situation*. Merci pour votre habituelle collaboration.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION POUR FERMETURE DE VALVES À EAU

Attendu l'importance de connaître les tâches à effectuer en vue d'une bonne planification des travaux publics et qu'il arrive régulièrement qu'un citoyen ait besoin de faire fermer l'entrée d'eau à sa résidence, le 12 avril dernier le Conseil municipal a adopté le règlement de tarification suivant :

- Si un préavis de 48 heures est donné, aucun coût ne sera chargé lors des heures régulières de travail.
- Sans préavis : un tarif de 50 \$ lors des heures régulières de travail.
- En dehors des heures régulières de travail, le coût sera de 150 \$.



LUMIÈRES DE RUES DÉFECTUEUSES

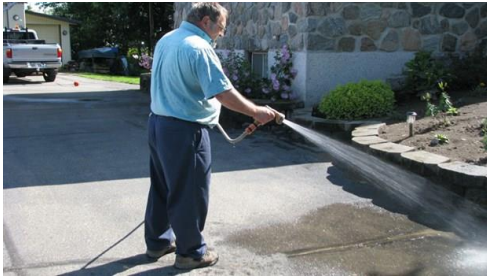


Si vous constatez qu'une lumière de rue est défectueuse, appelez au bureau municipal. Veuillez s.v.p. préciser si elle clignote ou si elle n'allume plus et ce, afin de faciliter le travail du technicien qui procède aux réparations.

ANIMAUX

Il est interdit de laisser les matières fécales d'un animal dans un lieu public ou sur un terrain privé. Le gardien de l'animal doit les enlever immédiatement et en disposer d'une manière hygiénique, soit en les déposant dans un sac hydrofuge avant de les jeter dans les poubelles. Il est interdit de disposer des matières fécales dans les grilles de rues et les pluviaux.

LAVAGE PRINTANIER DES ENTRÉES D'AUTOMOBILES



Selon le règlement 2017-RM-SQ-3, le lavage des entrées d'automobiles, trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que **du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année** ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment à la condition d'utiliser un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.

BRANCHEMENT DES GOUTTIÈRES

N'oubliez pas de vérifier si vos gouttières sont conformes :

Une gouttière conforme est une gouttière qui évacue l'eau de pluie en surface sur la propriété, à une distance d'au moins 1,5 mètre des fondations, des limites de terrain et de l'emprise de rue. L'eau de pluie est alors évacuée soit sur une pelouse, un jardin ou une haie de cèdres.

La Municipalité fera la vérification des branchements en 2021. Merci de votre collaboration.

CAMP DE JOUR

Une équipe travaille présentement à l'organisation et à la planification du camp de jour, afin d'offrir un été, à la fois amusant et conforme aux recommandations de la santé publique. Plus de détails vous seront transmis au courant des prochaines semaines.

Pour toutes questions relatives au camp de jour 2021, bien vouloir contacter Gabriel Breton, coordonnateur du camp de jour à l'adresse courriel tdjeb@outlook.com ou au 418 427-2608 poste 322.

